



Mairie- 15300 Murat

Monsieur Anselme BOISSONNET

Président de l'AAPPMA « Les pêcheurs du Valagnon »

Mairie - 15300 MURAT

à

Monsieur Jean Marie BORDES

Commissaire enquêteur

4 rue du Faubourg Notre Dame

15300 MURAT

Objet : Projet de révision du PLU de LAVEISSIERE

Enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de Président de l'AAPPMA « les Pêcheurs du Valagnon » et après consultation des documents soumis à l'enquête publique de révision du PLU de la commune de LAVEISSIERE, nous formulons les observations suivantes :

- **Assainissement collectif :**

La station d'épuration du Lioran présente de graves dysfonctionnements depuis plusieurs années entraînant la pollution de la rivière Alagnon (un premier jugement ayant sanctionné le Syndicat Mixte du Lioran en 2019 – une deuxième affaire en cours depuis l'été 2022).

La station d'épuration du bourg (sise à Fraisse-Bas) ne répond plus aux normes.

La station d'épuration de Chambeuil n'est plus en service.

Au bilan, la mise en conformité de l'ensemble de ces dispositifs d'assainissement devient impérative sans délai, en préalable à toute autorisation nouvelle de développement de l'urbanisation notamment au Lioran.

- **Alimentation eau potable :**

Le rapport de présentation (page 88) présente des inexactitudes au niveau de la liste des captages (certains à ce jour étant déconnectés) et le captage de Fraisse-Haut alimentant par pompage le Lioran est déjà en service.

Ce prélèvement en raison du changement climatique, des sécheresses répétées et de la baisse constatée du niveau de la ressource va provoquer des assec de l'Alagnon en aval du captage, très préjudiciable au milieu naturel.

Toutes actions incitant à moins consommer d'eau seront à privilégier et à encourager et notamment la maîtrise de l'urbanisation.

A noter que les travaux d'interconnexions des réseaux déjà réalisés vont dans le bon sens.

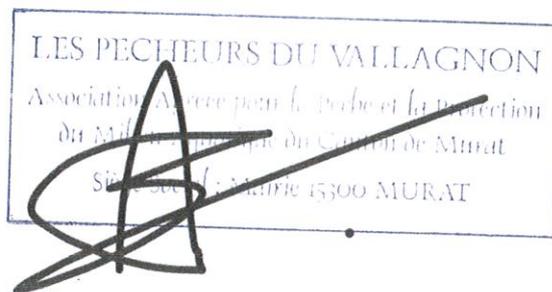
- **Protection des paysages agricoles et naturels :**

Le PADD (page 21) stipule au paragraphe 4.2 qu'il y a lieu de concilier développement touristique et préservation des espaces naturels, toutefois affirmer la présence de l'eau comme support de développement semble difficilement conciliable avec la situation climatique actuelle. Des réglementations et des protocoles d'accord préfectoraux concernant les activités en eaux vives existent déjà en période de sécheresse.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Anselme BOISSONNET
Président de l'AAPPMA « les Pêcheurs du Valagnon »

Murat le 1^{er} octobre 2023.



NB : Le site « Fond d'Alagnon » s'écrit avec un « t » et non un « d ». Font signifiant source de la rivière Alagnon.